

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19311 - 75ÈME ANNÉE

Présentation des nouvelles règles de l'indemnisation chômage fixée par le gouvernement

Le gouvernement attaque les chômeurs



Édouard Philippe, Premier ministre, et Muriel Pénicaud, ministre du Travail, ont présenté hier les principales mesures qui changeront les règles de l'indemnisation des chômeurs à compter du 1er novembre. Elles seront détaillées dans un décret à publier avant fin septembre. Elles prévoient une diminution des droits des travailleurs privés d'emploi afin d'économiser 3,4

milliards d'euros. Les conséquences seront importantes à La Réunion, et vont encore accentuer l'urgence sociale.

L'intransigeance patronale à accepter les propositions des syndicats pour une réforme de l'assurance-chômage a donné la possibilité au gouvernement de fixer lui-même par décret les règles qu'il veut imposer aux tra-

vailleurs privés d'emploi. Le décret sera publié avant la fin du mois de septembre, pour une application à compter du 1er novembre.

Conformément à sa ligne politique visant à favoriser les bénéficiaires d'un système inégalitaire, le pouvoir présente donc un plan d'austérité financé par une réduction des droits des chômeurs. Le but est d'économiser 3,4 milliards

d'euros d'ici 2021. Autrement dit, ce sont les travailleurs les plus précaires qui sont mis à contribution pour financer les baisses d'impôts accordées aux plus riches et le manque à gagner dû à la fraude et à « l'optimisation » fiscale, causes de plusieurs milliards de pertes de recettes pour l'État.

Baisse des droits

La première mesure vise particulièrement les plus jeunes. Ainsi, les conditions permettant d'être indemnisé sont considérablement durcies. A partir du 1er novembre, il faudra avoir travaillé l'équivalent de six mois durant les 24 mois écoulés pour bénéficier des allocations chômage et non plus quatre mois sur les 28 mois précédents. De plus, la recharge des droits est également compliquée. Il faudra désormais avoir déclaré six mois de travail salarié consécutifs pour voir la période indemnisée allongée d'autant, contre un mois actuellement.

Le gouvernement décide également de baisser le montant des indemnités de chômeurs dont il juge qu'ils perçoivent une allocation trop élevée. Les cadres sont ciblés. Ceux qui avaient un revenu du travail supérieur à 4 500 euros brut par mois verront, à partir du 1er novembre, leur allocation réduite de 30% au début du septième mois d'indemnisation, avec un

plancher fixé à 2 261 euros.

800 euros pendant 6 mois pour les indépendants

À compter du 1er novembre également, les personnes ayant démissionné ainsi que les indépendants pourront bénéficier de l'assurance-chômage. Pour les premiers, il faudra prouver 5 ans d'ancienneté dans leur entreprise et justifier d'un projet professionnel. Ils auront alors les mêmes droits que les autres chômeurs. Pour les travailleurs indépendants, ils devront démontrer que leur société leur a permis de dégager un revenu de 10.000 euros sur une période de deux ans avant la liquidation judiciaire. L'indemnité sera fixée à 800 euros, soit en dessous du seuil de pauvreté, et versée pendant 6 mois.

Les exigences formulées envers le patronat apparaissent en contrepartie bien faibles et concernent les entreprises de plus de 11 salariés de 7 secteurs dont l'hôtellerie, la restauration ou l'agroalimentaire mais pas le BTP et la santé. Cela consiste en un passage de 3 à 5 % du taux de cotisation chômage versée par l'employeur, s'il s'avère que sa société fait un recours considéré comme trop élevé aux CDD et à l'interim. Cette augmentation sera fonction du rapport entre le nombre de salariés qui s'ins-

crivent à Pôle emploi après avoir travaillé pour une entreprise et l'effectif de cette entreprise.

Renforcement des inégalités

À La Réunion, moins de la moitié des travailleurs inscrits à Pôle emploi sont indemnisés. Les mesures du gouvernement vont donc rendre encore plus difficile la possibilité pour un travailleur d'avoir droit à une compensation en raison de sa mise au chômage. Elle rend également bien plus difficile l'accès des jeunes au dispositif d'indemnisation du chômage.

Comme il fallait s'y attendre, ces mesures s'inscrivent dans une idéologie : celle de rendre le chômeur responsable de son chômage plutôt que les décisions de son employeur ou de l'État qui l'ont conduit à cette situation. Elle rappelle aussi clairement une autre orientation, celle de faire payer aux plus précaires le prix d'une crise dont ils ne sont en rien responsables, et qui permet aux plus riches d'atteindre un niveau de prospérité inégalé dans l'histoire du monde.

M.M.

In kozman pou la rout

« Afors frékant lo shien ou a gingn lo pis. »

Figir azot moin la trouv sa an parmi bann kozman La Gwadeloup mé zot i koné sa sé in kozman demoun i di galman dann La Rényon. Final de kont in pé partou : partou ousa néna lo shien é partou ousa néna lo pis. Mon Dyé Ségnèr, amontr amoin in l'androi lo shien néna poin lo pis, ni karapate non pli, ni tout sort béstyol i pouri la vi konm fourmi rouz lo gro épi lo pti... Sans prop, la pa bézoin ou lé tro instruiyé pou konprann sa, mé sans figiré ? A ! Sète-la demoun i ansèrv in bonpé : bann momon i di zot garson sa pou ésèye kal son mové frékantasyon. Bann fam i di sa zot mari, zot i pans li lèss ali antréné. Mé solman souvan défoi demoun i konfonn l'antrénèr avèk l'antréné. Bann momon i pans konmsa ! Bann madam i pans konmsa. Finalman, rant dé moun, sansa plizyèr alé konète ki i antrène ki. An touléka lo rézilta sé k'i ariv a fèr mové zafèr. Alé ! Mi kite azot roflèshi la dsi é ni artrouv pli d'van. Sipétadyé !

Communiqué de Julie Pontalba

« Menace sur la filière canne à La Réunion : une urgence rappelée »



Julie Pontalba.

Candidate PCR aux élections européennes, Julie Pontalba avait milité pour que l'urgence de la menace sur la filière canne soit prise en compte dans les débats. Cette urgence est clairement posée moins d'un mois après le scrutin en raison de l'absence de garantie sur le respect d'un engagement de l'Etat à verser une subvention décisive d'un montant de 28 millions d'euros pour La Réunion, rappelle-t-elle dans un communiqué publié hier :

« Lors de la campagne des élec-

tions européennes, j'avais organisé mon programme autour des différentes urgences que connaît La Réunion. La menace sur la filière canne à La Réunion en est une. Force est de constater que durant la campagne, ces urgences n'étaient pas au cœur de la campagne ainsi que de son traitement médiatique.

Or hier, une des urgences a été fortement rappelée. En effet, le préfet a déclaré au sujet de l'aide compensatoire à la suppression du quota sucrier : « pas encore d'arbi-

trage ». La reconduction de cette subvention de 28 millions d'euros pour La Réunion est donc en question. Pourtant, cette question ne doit pas se poser. Car l'État s'est engagé à verser cette aide tous les ans jusqu'en 2021. On ne peut qu'être inquiet quand ses propos viennent d'un représentant de l'État.

Cette information arrive quelques jours après la publication d'une nouvelle de même nature. Tereos a en effet annoncé d'importantes pertes pour le dernier exercice en raison de la baisse du prix du sucre. Tereos est le propriétaire des deux usines sucrières de La Réunion, c'est donc cette société qui définit la stratégie de la filière canne à La Réunion.

Ces données capitales rappellent l'importance de l'urgence de la menace sur un secteur qui emploie 18000 personnes.

Je renouvelle donc mon appel à travailler le plus largement possible autour d'un projet réunionnais qui devra répondre aux urgences que connaissent les Réunionnais.

A Saint-Denis, le 18 juin 2019
Julie Pontalba »

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

« Antansyon poisson la méditerrané, poisson navire va moung azot ! »

Poisson-la sa lé zoli vèye pa koman. Son nazoir i termine an point é lo bann point lé anpoizoné. In pé i apèl ali poisson-lion mé La Rényon sa i apèl poisson navir, défoi i apèl ali l'armé-poisson l'armé - galman pars par li mèm li sé in fortérèss. Sa in poisson l'oséan indien. Mé kouk li sava fé dann la mèr méditerrané ?

L'ané 2015 i paré bann zinzényèr la rofé lo profil kanal dé Suèz é sa la sifi pou li anvayi la méditerrané. Arzout èk sa lo réshofman klimatik épi zot va konprann koman la mèr méditerrané lé anpoizoné avèk li. Poitan, isi La Rényon, li anpoizone pa la mèr, ni son bann zabitan, pars d'après sak i di isi néna son prédatèr i limite son miltplikasyon mé la-ba dann la méditerrané, li na poin son zènmi natirèl é li dévlop, li dévlop, li miltipily, li miltipily san ké néna sak i fo pou limite ali.

L'èrla, kite ali fé déga ! Avèk son zépine li afayi bann poisson, bann krévète épi in pé tout sak i apèl la faune la mèr. Kan zot lé fine afayi, li manz é an kantité siouplé. Manyèr k'i sava lé sir li sava tyé la moityé bann zanimo néna dann la mèr méditerrané. Si tèlman otour lil de Chypre, néna poisson larmé plizanplis é l'érop i anvoye bann plonjèr avèk fizy soumarine pou tyé azot.-an mèm tan k'i fé zétide dann laboratoir.

An mèm tan i aprann demoun manz ali kisoï dann réstoran, kisoï dann bann lindistri transformasyon, é bann zotorité i pans zot va nyabou limite in pé so nouvo léspès anvayisant. Pars, bann savan i komans an avoir la krintiv poissonlarmé-la i tyé ziska la moityé bann zéspès la faune.. Moin pèsonèl man mi fé konfyans bann shèrchèr pou sèye in pé tout manyèr pou limite lo l'anvayisèr.

Mi pans bann savan va nyabou fé sa. An atandan in bonpé profésyonèl, bann péshèr, épi bann zindistriyèl, ziska bann konsomatèr néna la frous zot vi. Mé la frous sa pou in zour é firamézir l'om va trouv lo moiyn pou vanzé.

Justin